

Compte rendu de la séance du 17 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance : Amelie CLAVIERE

Ordre du jour:

- Approbation du Conseil du 26 mars 2021
- Vote du budget communal et lotissement
- Vote du compte administratif et lotissement

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - stbonnet (DE 2021 4 1)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RIBEYROTTE Claude

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par RIBEYROTTE Claude après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	55 894.74			106 863.26	55 894.74	106 863.26
Opérations exercice	138 240.28	77 400.64	260 519.65	342 839.63	398 759.93	420 240.27
Total	194 135.02	77 400.64	260 519.65	449 702.89	454 654.67	527 103.53
Résultat de clôture	116 734.38			189 183.24		72 448.86
Restes à réaliser	30 497.88				30 497.88	
Total cumulé	147 232.26			189 183.24	30 497.88	72 448.86
Résultat définitif	147 232.26			189 183.24		41 950.98

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - stbonnet (DE 2021 4 2)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 189 183.24

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	106 863.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	137 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	82 319.98
Résultat cumulé au 31/12/2020	189 183.24
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	189 183.24
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	147 232.26
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	41 950.98
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Vote du compte de gestion - stbonnet (DE 2021 4 3)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RIBEYROTTE Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

L'adoption du budget de la Commune de Saint Bonnet de Salers pour l'année 2021 présenté par Amélie Clavière,

Le dit budget s'équilibre en recettes et dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de en fonctionnement : 383349.61 €

En dépenses à la somme de en investissement ;307 501.38 €

Les budgets ont été voté à l'unanimité

Le compte rendu de la séance du 26 mars n'a pas été approuvé,

L'erreur de frappe de Madame FERRAND rectifiée par Madame FERARD

La subvention pour le 2ème enfant de Madame Barrier a été faite le 13 avril 2021